

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
TENUE LE MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021, À L'AUDITORIUM
À 19 H

1. MOT DE BIENVENUE DE LA DIRECTION ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Ouverture de l'assemblée générale à 19 h.

Monsieur Stéphane Brault, directeur de l'établissement, se présente et présente l'équipe de directrices adjointes, tout en souhaitant la bienvenue aux parents présents à l'assemblée générale annuelle des parents. Il explique le déroulement de l'assemblée générale en cette période de retour dite à la nouvelle normalité.

2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE.

Monsieur Brault explique les rôles de la présidence et de la secrétaire d'assemblée. Il propose la nomination d'un président d'assemblée. Madame Michelle Alencar de Albuquerque se propose elle-même et elle joue le rôle en tant que présidente d'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Michelle Alencar de Albuquerque
QU'ELLE agisse à titre de présidente d'assemblée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.
(AG-21-22-773)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Brault
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue de la direction de l'établissement et ouverture de l'assemblée;
2. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 17 septembre 2020;
5. Information de la part de la direction de l'école;
 - a) Rapport annuel 2020-2021;
 - b) Rôle du conseil d'établissement;
6. Nomination d'un président d'élection;
7. Élection des parents au conseil d'établissement;
8. Élection du représentant au comité de parents et d'un substitut;
9. Décision quant à la mise en place d'un organisme de participation des parents (OPP);
10. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2020.
(AG-21-22-774)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nadia Bergeron

QUE le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 septembre 2020 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. INFORMATION DE LA DIRECTION.

a) Rapport annuel 2020-2021

Monsieur Stéphane Brault présente un compte-rendu du rapport annuel 2021-2022 de l'école Louis-Philippe-Paré aux parents présents à l'assemblée générale.

b) Rôle du conseil d'établissement

Monsieur Stéphane Brault, directeur de l'école, explique le rôle du conseil d'établissement aux parents présents. Il propose les élections et mentionne qu'il y a trois sièges, d'une durée de deux ans chacun, à combler au sein du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022.

**6. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION.
(AG-21-22-775)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nadia Bergeron

QUE monsieur Stéphane Brault préside l'élection.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

**NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION.
(AG-21-22-776)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Cindy Dallaire

QUE madame Caroline Poirier agisse à titre de secrétaire d'élection.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

7. ÉLECTION DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.

Monsieur Stéphane Brault explique la procédure à suivre pour les mises en candidature au sein du conseil d'établissement. Les parents ont la possibilité de se proposer eux-mêmes ou de proposer une autre personne pour les sièges disponibles. Dans le cas où il y aurait plus de candidats que de sièges disponibles, les postulants devraient effectuer une brève présentation et un vote aurait lieu.

Élection des parents au conseil d'établissement (trois postes de deux ans) et d'un parent substitut :

Mises en candidature pour les trois postes au sein du conseil d'établissement :

- Madame Nadia Bergeron, mère de Maxence Nault, propose sa candidature;
- Madame Michelle Alencar de Albuquerque, mère de Julio Bezerra, propose sa candidature;
- Madame Esther Angèle Youbi, mère de Rhéane Elsa Dieutchou Yougang, propose sa candidature;
- Madame Cindy Dallaire, mère de Jérémy Boutet, propose sa candidature.

Monsieur Stéphane Brault annonce le début de l'élection. Il précise que chacun doit inscrire, sur son bulletin de vote et en ordre de préférence, trois des quatre candidats. Le candidat ayant le moins de votes sera un membre substitut.

Un décompte des bulletins de vote est effectué et les personnes élues à sont les suivantes :

- Madame Nadia Bergeron, mère de Maxence Nault;
- Madame Cindy Dallaire, mère de Jérémy Boutet;
- Madame Esther Angèle Youbi, mère de Rhéane Elsa Dieutchou Yougang.

Le membre substitut est :

- Madame Michelle Alencar de Albuquerque, mère Julio Bezerra.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

**8. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS ET D'UN SUBSTITUT
(AG-21-22-777)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Cindy Dallaire

QUE sa candidature soit retenue comme représentante au comité de parents; candidature retenue par acclamation.

(AG-21-22-778)

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nadia Bergeron

QUE sa candidature soit retenue comme substitut au comité de parents; candidature retenue par acclamation.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9. DÉCISION QUANT À LA MISE EN PLACE D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP).

Monsieur Stéphane Brault explique en quoi consiste le rôle d'un organisme de participation de parents. Il précise aussi qu'un OPP pourrait être entendu lors des sujets importants, advenant le cas où les membres du conseil d'établissement le souhaiteraient. Le directeur énonce la procédure à suivre pour la mise en place d'un OPP.

DÉCISION DE FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS.

(AG-21-22-779)

IL EST PROPOSÉ PAR madame Michelle Alencar de Albuquerque et secondé par madame Esther Angèle Youbi

QU'IL n'y ait pas de formation d'un organisme de participation des parents.

Comme aucun parent ne se porte volontaire pour la création d'un organisme de participation des parents (OPP), monsieur Stéphane Brault confirme qu'il n'y aura pas de formation d'un OPP à l'école Louis-Philippe-Paré pour l'année scolaire 2021-2022.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Stéphane Brault propose la levée de l'assemblée, à 19 h 35.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Stéphane Brault
Directeur